

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – Direction de l’Urbanisme
Monsieur André VITAL
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 16/pfd/174673
N/Réf : AVL/KD/UCL-4.23/s.395
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : UCCLÉ. Avenue Winston Churchill (jusqu’au n°49 côté impair et 48/62 côté pair).
Aménagement d’un terminus pour trams.
(Dossier traité par M. A. Vital)

En réponse à votre lettre du 10 juillet 2006, en référence, reçue le 17 juillet, nous avons l’honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 9 août 2006, et concernant l’objet susmentionné, notre Assemblée a émis l’avis suivant.

La demande porte sur l’aménagement d’un nouveau terminus le long de l’avenue W. Churchill (jusqu’au n°49 côté impair et 48/62 côté pair) pour les trams 23 et 24. Cette demande s’inscrit dans le plan de réorganisation du réseau Tram-Bus 2007-2008 adopté par le Gouvernement bruxellois pour cette zone de la Région.

Les objectifs poursuivis visent l’aménagement en site propre d’un terminus pour les lignes de trams 23 et 24 (à créer?), avec zone de stationnement centrale, permettant d’améliorer la régularité du service; la création d’une desserte forte entre Uccle, les sites universitaires de l’ULB et la VUB, Schaerbeek et le plateau du Heysel, et l’accessibilité des transports publics pour les PMR.

Concrètement, le projet propose la pose d’une troisième voie afin de créer un terminus central pour les lignes 23 et 24 tout en permettant le passage de la ligne 3. Cette nouvelle voie serait réalisée au détriment de l’actuelle bande de circulation de gauche (rive sud), et ce dans la zone située entre les n^{os} 5 et 37.

Un nouveau quai d’embarquement serait aménagé sur la rive nord (pour un usage occasionnel). Celui de la rive sud serait déplacé et agrandi. Une piste cyclable surélevée serait également aménagée en asphalte rouge, sur un court tronçon à partir du carrefour avec l’avenue Brugmann, avant d’être rejetée dans la circulation automobile à hauteur du n° 15, avenue Churchill, précisément là où la voirie se rétrécit en entonnoir.

Cet aménagement qui suppose, entre autres, la modification du tracé d'un des axes structurants régionaux et de l'une des belles avenues que Bruxelles doit à Léopold II, nécessiterait l'abattage d'une quinzaine de marronniers. La CRMS ne peut souscrire à ce parti qui provoquerait, en outre, une rupture dans la continuité voulue entre l'avenue Churchill et l'avenue Albert.

La CRMS rappelle qu'un important plan d'abattage avec replantation, relatif à l'avenue Churchill, est actuellement en cours d'étude. Elle s'est longuement exprimée à ce sujet en sa séance du 26 avril 2006 (voir courrier adressé à la D.U. daté du 5/05/2006) et ne souscrit en aucune façon au projet de diminuer le nombre des arbres d'alignement par rapport à la situation actuelle.

En conclusion, la CRMS estime que la proposition n'est pas acceptable à ce stade du projet. Elle souhaite rencontrer les représentants de la STIB et de leur bureau d'étude, en présence de la DMS et de la DU, afin d'évaluer ensemble la pertinence du projet et d'envisager d'autres alternatives moins dommageables pour l'avenue.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président